

FÉDÉRATION DES BOURSES DU TRAVAIL

DEUXIÈME CONGRÈS DE TOULOUSE (du 13 au 15 février 1893)

Le deuxième Congrès de la Fédération nouvelle des Bourses du Travail se tint à Toulouse du 12 au 15 février. On y décida de convoquer un Congrès d'union entre les deux fédérations rivales et d'unifier l'organisation du parti. Ce Congrès d'union devait se tenir à Paris au mois de juillet de la même année.

La discussion qui s'ensuivit est intéressante. Le Midi ne veut pas se laisser absorber par le Nord, la province refuse de se laisser englober par Paris.

C'est la Bourse de Saint-Etienne qui soutient les intérêts de la province, en demandant la convocation du Congrès à Lyon.

Le Congrès unique, dit en substance le délégué de la Bourse de Saint-Etienne éviterait :

La réunion de ces multitudes d'assemblées socialistes et corporatives qui ne font qu'émietter le parti et affaiblir les bonnes volontés: fédérations de syndicats, fédérations du centre, possibilistes, guesdistes, etc., etc. On éviterait ainsi les rivalités de sectes, les dissidences des groupes, les divisions des écoles, au profit de l'union et de la réconciliation du grand parti national socialiste. Enfin la tenue d'un tel Congrès, hors de Paris, enlevant tout prétexte de discussion entre les divers groupes d'écoles socialistes, amènerait l'apaisement désiré du parti ouvrier de France, et empêcherait la province de suspecter, comme elle a eu quelquefois l'air de le faire, les intentions des dirigeants socialistes de la capitale.

Les délégués parisiens protestent vivement contre la suspicion, dont on a fait montre envers les socialistes parisiens, et déclarent une fois de plus que Paris ne veut pas faire marcher la province.

S'ils insistent pour le maintien du Congrès à Paris, *c'est uniquement parce que de plus grandes facilités pourront être accordées par les Compagnies de chemins de fer aux délégués qui devront s'y rendre.*

Quinze voix se déclarent pour le principe du Congrès, c'est-à-dire l'unanimité des votants.

Dix voix se prononcent pour un Congrès purement corporatif, ainsi que le demande Paris, deux voix se prononcent contre et trois s'abstiennent.

Paris est choisi par six voix contre trois oppositions et six abstentions.

Léon de SEILHAC

"Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)"

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 236 et 237
